

## **D'un plan interfrancophone à un réel plan global de lutte contre les violences...**

Le *Plan interfrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales*, voté au début de l'été 2015, s'attaque à une problématique complexe où il n'est pas possible de faire tout à la fois. Des avancées prometteuses sont prévues<sup>3</sup>. Plusieurs actions restent néanmoins au stade de réflexion et d'examen. On peut espérer que ce travail préparatif trouvera des retombées concrètes dans un plan d'action suivant. Il y a également beaucoup de coordination, de réflexion, de travail de méthodologie, ce qui est sans doute nécessaire. Mais nous regrettons que de nombreuses actions soient prônées sans prévoir une évaluation de leur efficacité. Le risque qui en résulte est que les ressources limitées soient investies dans des mesures peu ou pas efficaces ou, dans le pire des cas, contreproductives, sans que l'on s'en rende compte. Des moyens pour mesurer l'efficacité et pour pointer des possibilités d'amélioration (par exemple pour les nombreuses campagnes de sensibilisation prévues ou dans l'accompagnement des auteurs de violence) devraient faire partie d'un plan d'action global.

En ce qui concerne l'accessibilité des services et outils, le Plan prévoit des améliorations urgemment nécessaires. Mais ces améliorations sont surtout prévues dans les campagnes de sensibilisation, qui doivent aussi s'adresser spécifiquement à certains groupes, comme les personnes malentendantes ou ayant d'autres handicaps, celles parlant peu le français et/ou migrantes, les personnes LGBTQIA<sup>4</sup> et les personnes âgées. Mais cette accessibilité accrue doit être portée par le secteur associatif, elle ne sera pas intégrée dans les campagnes menées par les pouvoirs publics eux-mêmes. Nous nous posons la question si les pouvoirs publics se dédouanent de leurs responsabilités et délèguent leur devoir d'accessibilité au secteur associatif. De même, les associations et services, même spécialisés pour traiter certains types de violences, ne sont pas forcément compétents pour accueillir des groupes spécifiques désormais sensibilisés. Cette accessibilité devrait donc aller de pair avec une sensibilisation et formation des intervenant.e.s aux besoins spécifiques de ces groupes. Le Plan prévoit aussi de rendre la ligne d'écoute violence conjugale accessible aux personnes en situation de handicap, mais une version arabophone et turcophone serait aussi nécessaire, car ces groupes composent les plus grandes minorités non-européennes en Région bruxelloise, et la langue constitue un obstacle majeur dans l'accès aux services d'aide. Nous regrettons que le Plan ne mentionne pas l'accessibilité des places d'hébergement pour des victimes à mobilité réduite. A cette date, aucune maison d'accueil spécialisée en matière de violences conjugales n'est en mesure d'accueillir une femme victime, par exemple en chaise roulante ou malvoyante. Le secteur du handicap, de son côté, n'est pas outillé à accueillir et accompagner des victimes de violences. Par conséquent, ces femmes, qui vivent déjà un risque accru de violences dans le couple, ont moins d'options pour quitter un partenaire violent. Si dans la création de nouvelles places d'accueil, ce manque pouvait être comblé, ce serait

---

<sup>1</sup> Directrice de Garance

<sup>2</sup> Chargée de projets au CEFA asbl

<sup>3</sup> cfr analyse (CEFA, 2015) des mêmes auteures: *Le Plan interfrancophone contre les violences sexistes et intrafamiliales : une avancée pour les femmes en Belgique*

<sup>4</sup> lesbiennes, Gay, Bisexuelles, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuelles

un pas important pour les femmes en situation de handicap. Finalement, il est regrettable que la demande de longue date des mouvements de femmes et du secteur associatif de créer des services d'aide accessibles aux femmes sans papiers n'ait pas trouvé d'écho dans le Plan. Actuellement, les femmes sans papiers devant fuir un partenaire violent ont très peu d'options pour trouver un accueil et un accompagnement de qualité. Certaines maisons d'accueil les hébergent au cas par cas, mais cet hébergement n'est pas subventionné et doit être financé par des fonds propres qui sont, évidemment, très limités. Le danger qui en découle pour les femmes sans papiers victimes de violence est considérable. Pourtant, la Convention d'Istanbul est claire sur ce point : les services à mettre en place doivent être accessibles à toutes les personnes sur le territoire de l'état signataire, indépendamment de leur statut de séjour.

Le Plan contient aussi des trous béants dans l'approche des violences envers les enfants. Tandis que les enfants témoins de violence conjugale entre leurs parents vont finalement recevoir le soutien dont ils ont besoin, aucune mesure ne vise explicitement la lutte contre les violences sexuelles envers les enfants. Pourtant, la Convention d'Istanbul ne limite pas la lutte contre les violences sexuelles aux seul.e.s adultes. Car ces violences touchent un nombre considérable d'enfants : 21% des femmes et 9% des hommes en Belgique déclarent avoir vécu de la violence sexuelle avant leurs 15 ans<sup>5</sup>. Une étude européenne plus récente démontre que 30% des femmes ont vécu des violences sexuelles ou physiques pendant leur enfance<sup>6</sup>. C'est un large domaine d'action pour la prévention, l'aide aux victimes et le travail avec les auteur.e.s qui reste à être développé et structuré en Belgique francophone.

Nous nous posons également des questions par rapport à quelques mesures parlant de promouvoir l'égalité des filles et des garçons dans le sport. C'est certainement un objectif louable de laisser explorer aux enfants et adolescent.e.s leurs capacités physiques, mais il nous manque une analyse approfondie dans ce domaine. Car c'est aussi dans le sport que le harcèlement et les abus sexuels persistent et que la discrimination individuelle et structurelle enfreint diversité et égalité. Le Plan voit la mixité (dans le sport) comme un outil pour l'égalité en soi, mais nous craignons qu'en pratique, une mixité non réfléchie recrée et maintienne les inégalités qu'elle est censée combattre. Outiller les associations sportives et les animatrices/teurs nous semble une condition sans laquelle la mixité ne peut pas développer son potentiel émancipateur.

Point de critique suivant : l'importance mise sur la plainte à la police en cas de violences. La note d'orientation déplore qu'une petite partie des victimes seulement porte plainte, mais n'énonce pas les raisons pour cela, notamment l'impunité persistante en matière de violences sexuelles. En effet, un rapport européen a constaté que la Belgique, comme d'autres pays membres de l'Union européenne a un taux de condamnation très faible<sup>7</sup>. Si l'on sait que, pour les violences sexuelles, seulement une victime sur dix porte plainte et que de ces plaintes, seulement une sur dix résulte en une condamnation, cela donne un risque de 1% pour un agresseur sexuel de se voir puni. Dans ce contexte, ne faudrait-il pas d'abord améliorer la performance du système policier et judiciaire

---

5 Bruynooghe et al.: Geweld ondervinden, gebruiken en voorkomen. Limburgs Universitair Centrum 1998.

6 Fundamental Rights Agency: Violence Against Women : an EU-wide survey. Main Results. Vienne 2014.

7 Kelly & Regan: Rape: Still A Forgotten Issue. Briefing Document for Stenghtening the Linkages – Consolidating the European Network Project. CWASU 2003.

quand il s'agit d'appliquer les lois qui doivent protéger les citoyennes contre les violences, plutôt que de mettre le poids de la responsabilité sur les victimes ? Certes, police et justice ne sont pas des compétences des gouvernements impliqués, mais nous trouvons cette incitation à déposer plainte prématurée.

Mais le plus grand problème nous semble l'approche préventive du *Plan interfrancophone*. Malheureusement, il suit la définition très faible de la prévention contenue dans la Convention d'Istanbul. En effet, au lieu de postuler une approche globale qui s'attaque aux facteurs à l'origine des violences sexistes et développe des actions qui visent à changer les comportements concrets en amont d'éventuelles violences, les deux documents listent simplement – et de manière incomplète – ce qui peut compter comme prévention : la sensibilisation (qui dans les plans d'action nationaux précédents constituaient un chapitre séparé de la prévention, et pour cause!), la formation des professionnel.le.s à l'accueil des victimes et le traitement des auteurs (donc après les faits). Cette opérationnalisation très limitée de la prévention doit être opposée à la définition de la prévention dans le domaine de la santé publique :

- **La prévention primaire** vise à réduire les facteurs de risque, notamment auprès des groupes particulièrement vulnérables, avant qu'un problème ne se manifeste. Dans le domaine de la lutte contre les violences sexistes, c'est donc la lutte contre le sexisme (qui dans le Plan se limite à une réflexion critique sur le sexisme dans les médias et les manuels scolaires) et les stéréotypes de genre. Tandis que les garçons et les hommes devraient avoir à leur disponibilité des masculinités alternatives, non-violentes avec lesquelles ils peuvent s'identifier, les femmes et les filles devraient se voir proposer des rôles et images moins contraignantes en ce qui concerne leur liberté, leur mobilité et leurs choix de vie. Les deux groupes ont également besoin de recevoir des outils de prévention des violences, que ce soit en tant que victime, auteur ou témoin, pour pouvoir intervenir dans des situations potentiellement dangereuses pour les stopper avant que la violence ne puisse se manifester.
- **La prévention secondaire** veut dépister le plus tôt possible les personnes touchées par un problème et leur fournir les outils pour sortir de leur situation. Les services d'aide aux victimes, spécialisés ou non, les maisons d'accueil, la ligne d'écoute et la formation des intervenant.e.s psycho-médico-sociaux de première ligne et des enseignant.e.s semblent particulièrement importants pour cela.
- **La prévention tertiaire** englobe les traitements des personnes atteintes par un problème afin de le résoudre et réduire au plus possible les conséquences négatives. Dans la lutte contre les violences faites aux femmes, il s'agit donc des programmes de traitement des auteurs, mais aussi du soutien thérapeutique proposé aux victimes de violence et le traitement judiciaire des affaires.

L'Organisation mondiale de la santé prône depuis 2002 la prévention primaire des violences comme le moyen le plus efficace pour lutter contre les violences en général, et les violences basées

sur le genre en particulier<sup>8</sup>. Elle constate que non seulement prévenir les violences avant qu'elles n'arrivent épargne beaucoup de souffrance aux potentielles victimes et leurs proches. De plus, investir dans la prévention primaire apporte un meilleur rapport coût-résultats que les préventions secondaires et tertiaires<sup>9</sup> (qui restent cependant nécessaires). C'est confirmé par une enquête européenne qui calcule qu'un euro investi dans la prévention des violences faites aux femmes rapporte 87 euros d'économies pour les dépenses directes des pouvoirs publics. En période de crise financière et d'austérité, cela devrait être un argument de miser plus sur la prévention primaire, mais le *Plan interfrancophone* néglige cette option.

Ce que le Plan propose, par contre, ce sont des campagnes de sensibilisation. Pour rappel, la sensibilisation vise à changer les mentalités et, dans le meilleur des cas, les attitudes de la population, mais n'a pas d'impact sur les comportements concrets. C'est pourquoi nous sommes inquiètes de voir la prépondérance de la sensibilisation sous toutes ses coutures dans le Plan, sans que celle-ci ait déjà prouvé son impact positif. De plus, nous comptons 21 mesures de campagnes de sensibilisation, ce qui fait au moins quatre campagnes par an pour la période de validité du *Plan interfrancophone*. Ce foisonnement et manque de coordination (mis à part au sein de l'éducation permanente) des campagnes de sensibilisation risque de mener à un sentiment de saturation chez les populations visées et un impact encore moindre.

Pour la prévention, le Plan prévoit également de nombreuses mesures de sensibilisation et formation des professionnel.le.s de première ligne. C'est certainement nécessaire de mieux outiller les acteurs de terrain, mais nous voyons trois possibilités d'améliorer encore cette politique. D'un côté, la liste des services à former est loin d'être complète. En plus des services sociaux et de santé, des centres de planning, des médecins généralistes et des maisons d'accueil, des formations nous semblent aussi nécessaire dans les secteurs de l'éducation permanente, du sport, de la jeunesse et de la réinsertion socio-professionnelle qui relèvent des compétences des gouvernements partenaires au Plan. Puis, intégrer ce type d'informations et outils dans la formation initiale des futures intervenant.e.s psycho-médico-sociaux ne devrait pas se limiter à quelques initiatives proposées pour les former sur les violences conjugales et quelques formes spécifiques de violence : le Plan devrait plutôt proposer une approche globale de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, mettant l'accent sur la prévention et l'intersectionnalité des systèmes d'oppression qui créent, légitiment et reproduisent ces violences et sont maintenus par celles-ci. Et quand le Plan parle de formation, il devrait aussi parler de standards de qualité. Quels contenus, quelles valeurs, quels outils ces formations devraient-elles apporter ? Quelles compétences nécessitent les formatrices/teurs pour pouvoir prétendre former des professionnel.le.s ? Quelle durée et quelle fréquence seront nécessaires pour optimiser l'impact des formations sur les pratiques des professionnel.le.s ? Tant que ces questions ne trouvent pas réponse, les formations proposées risquent de transmettre des messages et outils non coordonnés, voire contradictoires, et sans aucune garantie de qualité.

---

8 Organisation Mondiale de la Santé: Preventing Violence: A guide to implementing the recommendations of the World Report on Violence and Health. Genève 2004.

9 Organisation Mondiale de la Santé: Fact sheet n° 239 – Violence Against Women. Intimate partner and sexual violence against women. Genève 2014.

Un manquement structurel dans le *Plan interfrancophone* a justement à voir avec une perspective globale sur la prévention primaire. L'éducation permanente apparaît dans une seule mesure qui concerne la coordination des campagnes de sensibilisation. C'est au moins étonnant, car une des missions de l'éducation permanente est l'émancipation citoyenne et la promotion de l'égalité. Les organisations d'éducation permanente peuvent donc jouer un rôle central dans la lutte contre les facteurs de risque des violences faites aux femmes, potentiel non investi par le plan. Une reconnaissance de ce rôle préventif pourrait pourtant renforcer les organisations d'éducation permanente qui mènent déjà ce travail et encourager les autres à faire de même.

Si le Plan approche la Belgique francophone des objectifs de la Convention d'Istanbul, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à une approche globale, émancipatrice et préventive afin de diminuer réellement les violences faites aux femmes.